

**Matériel autorisé :**

Calculatrice de poche sans aucun moyen de communication, non imprimante.

**Documents remis au candidat :**

Le sujet se compose de 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Le candidat est prié de vérifier si le sujet est complet, dès sa distribution.

**Important :**

L'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.

Les réponses inscrites au crayon à papier ne seront pas prises en compte.

-----

**Les différentes parties du sujet sont indépendantes.**

PARTIES	POINTS	DOCUMENTS A CONSULTER	À RENDRE
1 - DROIT DU TRAVAIL	10 Points	Annexe 1 Page 3/7	Page 2/7
2 - INSTITUTIONS JUDICIAIRES	10 Points	Document Page 4/7	Page 4/7
3 - CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE	10 Points	/	Page 5/7
4 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	10 Points	Document Page 6/7	Page 7/7

GROUPEMENT EST	SESSION 2005	SUJET	TIRAGES
B.E.P. Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie		Durée : 1 h 00	
ÉPREUVE : E.P.3 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière			Page 1/7

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Première partie - DROIT DU TRAVAIL

Après avoir lu le document en annexe 1 (page 3/9) et à partir de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1. Les syndicats présents au pied de la Tour Eiffel étaient la CGT, FO et CGC.  
Que signifient ces trois sigles ?

CGT : \_\_\_\_\_

FO : \_\_\_\_\_

CGC : \_\_\_\_\_

2. Par quelle action les syndicats ont-ils manifesté leurs désaccords ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Quelles étaient les deux raisons de la grève ?

- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Quels engagements ont été pris par les différentes parties à l'issue des négociations ?  
Citer trois engagements au minimum.

- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Quelles sont les deux missions principales d'un syndicat ?

- \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Annexe 1 - DROIT DU TRAVAIL

D'après un article du journal « L'Alsace » du 17 septembre 2004.

### LES SYNDICATS AU PIED DE LA TOUR EIFFEL

La Tour Eiffel, fermée par les banderoles des syndicats CGT, FO et CGC de la Tour Eiffel (qui empêchaient l'ascension du célèbre monument par les 15 000 visiteurs en moyenne par jour), était en grève depuis mardi après-midi. Elle a rouvert ses portes hier à 19 h, à l'issue de négociations entre les syndicats et la Direction représentée par JM Bros, président de la SNTE (Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel).

Selon les syndicats, les inquiétudes liées à l'expiration, fin 2005, de la convention de gestion de la Tour ainsi qu'une sanction « d'avertissement » infligée à un salarié et jugée trop sévère par les syndicats étaient à l'origine du conflit.

À l'issue des négociations, M. Bros a précisé que « Cette sanction est maintenue pour le moment mais nous sommes engagés à revoir cette mesure dans 3 mois. De plus, un accord est intervenu, avec un engagement de notre part de regarder avec la plus grande précision la future convention de gestion. Enfin, la SNTE a également accepté de payer la moitié de ces jours de grève qui lui coûtent 300 000 € de manque à gagner ». Une nouvelle rencontre direction-syndicats est prévue mardi.

La dernière grève à la Tour Eiffel en 1998 concernait la négociation des 35 h.

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Deuxième partie - INSTITUTIONS JUDICIAIRES

À partir de vos connaissances et du document ci-dessous, répondre aux questions suivantes :

Un mineur et son père ivre. **Contrôlés à 128 km/h au lieu de 50.**

Un jeune automobiliste en conduite accompagnée sous la responsabilité de son père qui était ivre à ses côtés a été contrôlé à 128 km/h en agglomération, où la vitesse est limitée à 50 km/h, à Vignoux-sur-Barangeon dans le Cher. Après avoir contrôlé le jeune homme mercredi soir, les gendarmes ont contrôlé le père et le résultat a révélé une alcoolémie de 0,65 mg par litre d'air expiré, soit environ 1,30 g d'alcool dans le sang. Le père et son fils seront convoqués au tribunal correctionnel.

17 septembre 2004 ; Journal « L'Alsace »

1. Que reproche-t-on au jeune conducteur ?

---

---

2. Pourquoi ne cite-t-on pas le nom des personnes dans cet article ?

---

3. Dans cette affaire, quelle est la juridiction compétente ?

Juridiction civile

Juridiction pénale

Justifier votre réponse : \_\_\_\_\_

---

4. Pour chaque exemple cité dans le tableau ci-dessous, préciser l'infraction commise et le tribunal compétent.

INFRACTION	EXEMPLE	TRIBUNAL COMPÉTENT
	Stationnement interdit	
	Coups et blessures avec matraque	
	Viol	

## PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

## Troisième partie - CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE

Vous travaillez au restaurant « Les Magnolias », rue des fleurs - 67000 Strasbourg. Vous disposez de la balance par soldes au 31 décembre 2004.

Travail à faire

1. Établir le bilan au 31 décembre 2004 (annexe 2)
2. Comment est calculé le résultat de l'exercice ? \_\_\_\_\_
3. Préciser la nature du résultat de l'exercice apparaissant au bilan : \_\_\_\_\_

## EXTRAIT DE LA BALANCE AU 31/12/2004

N° DE COMPTES	INTITULÉ DES COMPTES	SOLDES DÉBITEURS	SOLDES CRÉDITEURS
101	Capital		180 000
120	Résultat de l'exercice		42 240
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		125 000
207	Fonds commercial	145 000	
215	Installations techniques	192 000	
31	Stock de matières premières	5 000	
401	Fournisseurs		7 000
411	Clients	3 500	
445	État, TVA à payer		4 500
512	Banque	12 000	
531	Caisse	1 240	

ANNEXE 2

Restaurant LES MAGNOLIAS - BILAN AU / /			
ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
<u>Actif immobilisé</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Total 1		Total 1	
<u>Actif circulant</u>		<u>Dettes</u>	
Total 2		Total 2	
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

## PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

## Quatrième partie - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

À partir du document ci-dessous et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

Document

**Le système français de sécurité sociale** : il se caractérise par une protection contre les risques sociaux généralisée à l'ensemble de la population.

Les dépenses des différents organismes de sécurité sociale se répartissent principalement entre :

- les prestations familiales,
- les dépenses prises en charge par l'assurance maladie,
- les versements de pensions aux retraités.

Les recettes des régimes de sécurité sociale peuvent se répartir selon deux catégories principales :

- les cotisations versées par les assurés et les employeurs aux organismes de sécurité sociale,
- les divers prélèvements de nature fiscale, contributions et taxes affectées au financement de la sécurité sociale comme la contribution sociale généralisée (CSG), assise sur l'ensemble des revenus des ménages.

Source : <http://www.securite-sociale.fr/presentation/>

**Plan de lutte contre le travail illégal**

Le travail illégal ou travail au "noir" est un phénomène qui concerne tout le monde. Il met en péril le financement même du système de sécurité sociale et crée une concurrence déloyale à l'égard des employeurs qui respectent la réglementation. Quant aux travailleurs occupés au noir, ils ne bénéficient bien souvent d'aucune protection.

Évolution du nombre d'infractions par secteur d'activité		
Secteurs d'activité	Nombre d'infractions en 2003	Nombre d'infractions en 2004
Agriculture	542	1996
BTP (Bâtiment et Travaux Publics)	1964	19723
HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants)	1439	10092
Spectacle	50	2820
Total des infractions	3995	34631

Source : <http://www.travail.gouv.fr/actualites/>

**PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT**

4.1 Pour chaque exemple indiqué dans le tableau suivant, mettre une croix dans la case correspondante, selon qu'il s'agit pour la sécurité sociale, d'une recette ou d'une dépense et la catégorie de celle-ci.

EXEMPLE	RECETTES	DÉPENSES		
		Prestations familiales	Dépenses de l'assurance maladie	Versements aux retraités
Allocations familiales				
Soins médicaux				
Cotisations URSSAF				
Allocations parentales d'éducation				
Frais pharmaceutiques				
Pensions retraites				
Indemnités journalières pendant le congé de maternité				
Contribution Sociale Généralisée				
Indemnisations en cas d'accident du travail				
Allocations de rentrée scolaire				

4.2 Relever le nombre d'infractions « travail illégal » constatées dans le secteur des HCR en 2004.

---

4.3 Expliquer pourquoi le travail illégal met en péril le financement de la sécurité sociale.

---



---



---



---



---